



ARRETE MUNICIPAL
RUE DE L'ILE DES PECHEURS
N° 251022AR089

La Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Eurométropole ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules durant les travaux ;

arrête :

Article 1er : Par suite de travaux de voirie et d'abattage d'arbres, rue de l'Île des Pêcheurs, la circulation et le stationnement seront réglementés du 26/10/2022 au 31/03/2023.

Article 2 : *La chaussée sera réduite, voir interrompue momentanément.*

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier, huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. HOFMANN service DEPN de l'Eurométropole ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- Mme M. les responsables des services communication et techniques de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.

Pour la Maire et par délégation,

Jean WECHSLER

1^{er} Adjoint à la Maire d'Ostwald.



Fait à OSTWALD, le 25.10.2022.

Pour la Maire et par délégation,
signé

Jean WECHSLER

1^{er} Adjoint à la Maire d'Ostwald.

OSTWALD - COMMUNE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

3 rue Albert Gériq - CS 20114 - 67541 OSTWALD Cedex
Tel : 03 88 66 30 34 - Site Internet : <https://www.ville-ostwald.fr>